

DEROGATION MEDICALE

Suite à une inaptitude prononcée lors de la visite de première admission à l'aptitude physique et mentale de Classe 1 au Centre d'Expertise Médicale du Personnel Navigant (CEMPN), il faut demander au Centre un imprimé de demande de dérogation et le remplir.

Il faut envoyer cet imprimé convenablement rempli au :

CONSEIL MEDICAL DE L'AERONAUTIQUE CIVILE
93, Boulevard Du Montparnasse
75006 PARIS

accompagné d'une lettre ainsi rédigée :

NOM Prénom
Adresse
Tél. & Fax
Mobile

le,(date)

Monsieur le Président

"Le (date de la visite) le CEMPN de (nom du centre) m'a déclaré inapte Classe 1 pour (précisez le motif)

Je demandais cette aptitude pour obtenir le Brevet et la Licence de Parachutiste Professionnel.

Parachutiste militaire de carrière (ou sportif ou les 2), je totalise à ce jour XXXX sauts dont YYY réalisés dans les 12 derniers mois.

Par cette expérience, je pense pouvoir dire que j'ai surmonté mon handicap.

J'ai donc l'honneur de solliciter de votre Conseil une dérogation me permettant de terminer ma formation.

Vous en remerciant par avance et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous demande de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux les meilleurs dévoués.

Signature

Joindre un relevé de sauts attesté par un organisme officiel :

- Service Aérien de votre unité.
- Chef de Centre ou Directeur Technique National
- etc. ...